



# APEL SAINT-YVES NANTES

## Procès-verbal de délibération d'assemblée générale

Date : mardi 11 octobre 2022

Début de réunion : 20h30

Fin de réunion : 21h30



Les membres de l'Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL) de l'école Saint-Yves se sont réunis en assemblée générale sur convocation du Président au nom du Conseil d'administration, conformément aux statuts.

M. le Président constate que 14 membres de l'association sont présents ou représentés (2 pouvoirs) ainsi que Mme Guillet en remplacement de Mme Degruson, Chef d'établissement, le Président de l'OGEC et 1 parent (qui souhaite rejoindre l'APEL) et 2 maitresses. L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée générale porte sur l'exercice du 01 septembre 2021 au 31 août 2022.

M. le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Mot d'accueil du Président,
- Mot du Chef d'établissement,
- Mot du Président de l'OGEC,  
Assemblée Générale ordinaire
- Rapport moral,
- Rapport financier,
- Élection du Conseil d'administration,
- Projet d'orientation : actions envisagées pour l'année scolaire 2022-2023,
- Questions diverses,
- Mot de la fin.

Après avoir remercié les personnes présentes, M. le Président illustre ses propos par plusieurs images. Il donne la parole à Mme Guillet. Elle explique le projet de l'année, à savoir « Prendre soin... ».

Elle remercie une nouvelle fois les associations qui sont toujours présentes pour aider le personnel enseignant (aide humanitaire, aide pour les projets) et pour l'organisation des festivités pour le bonheur des enfants.

Le président de l'OGEC remercie également l'APEL pour son aide sur différents domaines.

Le Président donne ensuite lecture du rapport moral pour l'exercice écoulé.

La discussion close et sans demande de parole, M. le Président met aux voix la résolution suivante :

- 1<sup>re</sup> résolution : le rapport moral présenté à l'assemblée est adopté par 18 voix (dont 2 pouvoirs).

Il fait donner par le trésorier lecture du rapport financier pour le même exercice ainsi que le budget prévisionnel. Ces lectures terminées, la discussion est ouverte et plusieurs explications sont échangées entre les membres de l'assemblée.

- 2<sup>e</sup> résolution : les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 août 2022, les approuvent tels qu'ils leur sont présentés par le Président et le trésorier. Cette résolution, mise aux voix est adoptée par 18 voix (dont 2 pouvoirs).

Il a été ensuite procédé, à l'élection des membres du Conseil d'administration adopté par 18 voix dont 2 pouvoirs. Les membres élus ont accepté leurs fonctions.

Ces derniers ont ensuite voté pour le bureau (vote en ligne) (adopté à 18 voix dont 2 pouvoirs).



# APEL SAINT-YVES NANTES

## Procès-verbal de délibération d'assemblée générale



Date : mardi 11 octobre 2022

Début de réunion : 20h30

Fin de réunion : 21h30

Aurélie, la nouvelle présidente élue, présente ensuite les orientations pour l'année à venir et les actions envisagées pour 2022-2023. Après discussion et débat avec l'assemblée, le président a mis aux voix les résolutions suivantes :

- 3<sup>e</sup> résolution : le rapport d'orientation présenté à l'assemblée est adopté par 18 voix dont 2 pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président : Antoine DENIS

La secrétaire : Jessica LEAU